

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EXTRÊME-NORD  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
ARRONDISSEMENT DE MAGA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MAGA

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

FAR-NORTH REGION  
MAYO-DANAY DIVISION  
MAGA SUB-DIVISION

\*\*\*\*\*

MAGA COUNCIL

\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDERS BOARD  
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

## Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 001/2022/AONR/C-MAGA/CIPM-AI DU 04 FEVRIER 2022

pour les travaux de construction de dix (10) forages équipés de PMH dans certaines localités (BALLA-MASSA, EHEING, GAMAK, GOUDAGAY, GOUNGUI, MAGA ANTENNE, MALKA, MARIAVA, MAOUDA, MOURLA) dans la commune de Maga, Arrondissement de Maga. Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

### 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Maga, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de la l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Exercice 2022, un Appel d'Offres National Restreint en vue de la construction de dix (10) forages équipés de PMH dans certaines localités (BALLA MASSA, EHEING, GAMAK, GOUDAGAY, GOUNGUI, MAGA ANTENNE, MALKA, MARIAVA, MAOUDA, MOURLA) de la commune de Maga, arrondissement de Maga, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

Les prestations sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

### 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Etude d'implantation ;
- Installation de chantier ;
- Foration ;
- Equipement ;
- Développement ;
- Essai de pompage ;
- Aménagement de la superstructure ;
- Fourniture et pose de la pompe à motricité humaine ;
- Construction du muret de protection ;
- Construction du dispositif d'assainissement ;
- Formation de l'équipe locale de gestion ;
- Fourniture d'une caisse à outils.

### 3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans les travaux d'alimentation en eau potable en milieu rural ou urbain et ayant leur domicile ou siège social au Cameroun.

### 4 - FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, MINEPAT, EXERCICE 2022 imputation 220150

## 5 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Maga dès publication du présent avis.

## 6 - ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être obtenu auprès des services de la commission interne de passation des Marchés de la Commune de Maga dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent soixante dix mille ( 170 000) francs CFA payable à la recette municipale de Maga.

## 7 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune de Maga, au plus tard le **25 février 2022** à 13 heures précises, et devra porter la mention :

### **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert**

N° 001/2022/AONR/C/MAGA/SG/CIPM-AI DU \_\_\_\_\_

Pour les travaux de Construction de dix (10) forages équipés de PMH dans certaines localités (Balla Massa, Eheing, Gamak, Goudagay, Goungui, Maga antenne, Malka, Mariava, Maouda, Mourla) de la commune de Maga, Arrondissement de Maga, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

*"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"*

## 8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une **caution de soumission** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **un million sept cent mille (1 700 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de **moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la **caution de soumission** délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entrainera le rejet de l'offre.

## 9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps: ouverture des **pièces administratives, techniques et financières**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **25 février 2022** à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Maga à Maga. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

## 11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- ✓ L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif peut entraîner l'élimination de l'offre;
- ✓ Offres financières incomplète ;
- ✓ Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Pièces falsifiés ;
- ✓ Absence du certificat de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- ✓ La déclaration sur l'honneur par le soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un chantier ces trois dernières années.

## 12. PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Le chiffre d'affaire : **oui /non** ;
- L'accès à une ligne de crédit ou autre ressources financières: **oui /non** ;
- Les références de l'entrepreneur ou prestataire : **oui /non** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels : **oui /non** ;
- L'expérience du personnel d'encadrement : **oui /non** ;

Le non-respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

La note technique minimale requise pour la qualification de l'offre technique est de 3/5 oui.

## 13. ATTRIBUTION DES LOTS

Le présent marché est constitué d'un (01) lot unique. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disant.

## 14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services de la Commune de Maga.

Maga , le 04 février 2022

Le Maire de la Commune de Maga

(Autorité contractante)

### AMPLIATIONS:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET Mayo-Danay (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



**IBRAHIM BOUKAR**